



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE LORQUIN

57790 - TÉL. : 03 87 24 80 08 - FAX 03 87 24 92 86

e-mail : mairie-de-lorquin@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal Séance du 5 octobre 2015

Sous la présidence de M. le Maire, Jean-Pierre JULLY,

Membres présents : M. SEROT, Mme LACK, adjoints
M. DARDAINE, Mme HENRY, Mmes LIMON, SCHIMPPF, M. GARDEREAU, Mmes RABY,
DUMOULIN, NEY, MM. FUCHS, HOPFNER, conseillers municipaux.

Membres excusés : M. KURTZ Francis qui donne procuration à M. JULLY Jean-Pierre – M.
RIETHMULLER Eric

M. GARDEREAU Olivier est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Adoption du Procès-Verbal du 07.09.2015

1. Mission d'étude de révision du Plan d'Occupation des Sols valant transformation en Plan Local d'Urbanisme – Attribution du marché
2. Affaires domaniales
 - a. Déclaration d'intention d'aliéner
 - b. Régularisation terrain BOYON – Rue André Jost
 - c. Logement, 5 rue Dr Lorain
3. Affaire scolaire : Subvention classe culturelle
4. Affaire financière – Consolidation de la ligne de trésorerie
5. Divers

oooOooo

Approbation du procès-verbal de la séance du 07.09.2015

1. Décision prise en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Intitulé de la décision : Mission d'étude de révision du Plan d'Occupation des Sols valant transformation en Plan Local d'Urbanisme – Attribution du marché

Exposé des motifs

Par délibération du 30/03/2015, le conseil municipal a décidé de prescrire la révision sur l'ensemble du territoire communal du Plan d'Occupation de Sols (POS) et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L123-13 du Code de l'Urbanisme. Une consultation a été lancée en date du 09/06/2015 sur le site « marches-securises.fr ». 13 entreprises ont retiré le dossier de consultation et 5 ont déposé un dossier.

Mme WILHELM, chargée de mission d'urbanisme durable du Conseil Départemental, M. FERSING, agent de la Direction Départementale des Territoires de la Moselle et la commission d'Appel d'offres et d'Urbanisme se sont réunis en date du 21/09/2015 pour l'ouverture des plis. Un délai d'une semaine a été accordé aux bureaux d'études pour répondre aux interrogations de la commission.

A l'issue des réponses et de la procédure, le BE ECOLOR de Fénétrange s'est révélé être le mieux disant pour un montant de 29 460,- € T.T.C.

Décision : le maire décide de confier la mission d'étude au B.E. ECOLOR pour un montant de 29 460,- € T.T.C. (hors options)

2. Affaires domaniales

a. Déclaration d'intention d'aliéner

Le maire donne lecture de la déclaration d'intention d'aliéner qui est parvenue à la mairie depuis la dernière séance du conseil municipal, à savoir :

Date	Demandeur	Désignation du bien	Situation	Décision
15/09/2015	Consorts ANGRAND	Immeuble bâti cadastré section 01 n° 319/182 avec 1 071 m ²	8, rue des Lilas	Renonce à l'exercice de son droit de préemption

b. Régularisation d'aliénation – Rue André Jost

Dans le cadre de la vente de la maison BOYON – Rue André Jost, section 02 n° 180, il a été constaté que la parcelle n°181 d'une surface de 1 a 02 située devant la maison appartient à la commune.

Le Maire propose au conseil municipal de vendre à l'euro symbolique la parcelle n°181 aux futurs acquéreurs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de régulariser ce transfert de propriété cité ci-dessus ;
- d'autoriser le maire à signer tous documents liés à cette vente.

c. Logement au 5, rue Dr Lorain

Le maire propose au conseil municipal de procéder à la révision du loyer du logement communal situé 5, rue Dr Lorain conformément à l'indice de référence des loyers du 2ème trimestre 2015, qui atteint 0.08% d'augmentation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'appliquer le tarif de location suivant à compter du 01.11.2015 :

- logement : $295.54 \text{ €} \times 0,08 \% = 0,24 \text{ €}$ d'augmentation soit 295,78 €
- garage : $29.76 \text{ €} \times 0,08 \% = 0,02 \text{ €}$ d'augmentation soit 29,78 €

3. Affaire scolaire : Subvention classe culturelle

Le maire soumet au conseil municipal la demande de subvention de Madame LAMIGE, directrice de l'école élémentaire, relative à un projet de classe culturelle de 4 jours et 3 nuits qui aura lieu du 30 mai au 2 juin 2016 à PARIS.

26 élèves lorquinois sont concernés. Le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention de 75 € par élève soit 1950,- €. (75,- € en 2015 ; 65,-€ en 2014 ; 65,- € en 2013).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise l'inscription d'une subvention de 1 950,- € au BP 2016.

4. Affaire financière – Consolidation de la ligne de trésorerie

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, le maire avait exposé le problème de la ligne de trésorerie de 100 000,- €, qui à ce jour n'est toujours pas remboursée. Il avait soumis la proposition verbale du Crédit Mutuel ; de consolider cette ligne de trésorerie.

Suite à la proposition écrite du 05/10/2015, le maire demande au conseil municipal l'autorisation de consolider la ligne de trésorerie auprès de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, de 100 000,-€ au taux de 1,85 %, pour une durée de 10 ans, à compter du 01/01/2016, remboursement trimestriel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Autorise la consolidation de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel à hauteur de 100 000,- €, à compter du 01/01/2016 dans les conditions suivantes :
 - Durée : 10 ans, comportant une période franche d'amortissement en capital d'un an durant laquelle seuls les intérêts seront arrêtés et payables en fin de chaque trimestre civil.
 - Taux : 1.85 % - fixe
 - Remboursement : 36 trimestres
- Autorise le maire à signer le contrat.

5. Divers

○ Réhabilitation de 2 logements

La consultation a été lancée le jeudi 17 septembre 2015, et se clôture le mardi 6 octobre 2015 à 12 heures.

M. DARDAINE Alain rejoint la séance à 20h35.

○ Subvention AMITER – Conseil Départemental

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, Mme LACK Françoise a informé le conseil des conditions de la subvention AMITER du Conseil Départemental (enveloppe globale - dépôt de 3 dossiers pour la totalité du mandat). Le Maire propose au conseil municipal de déposer une demande de subvention concernant le dossier PLU pour un montant de 29 460,- € TTC (hors options) au taux de 20%, une fois les travaux de réhabilitation de 2 logements achevés.

Il restera 2 dossiers de demande de subvention à déposer avant la fin du mandat, en 2020.

M. HOPFNER Hyacinthe interpelle le Maire concernant la demande de subvention au titre de AMITER pour le dossier de révision du POS en PLU. Pour sa part, il ne souhaite pas que la commune dépose ce dossier auprès du Conseil Départemental car la subvention ne s'élèvera pas au-delà de 20 % (soit 6 000,-€ sur 30 000,-€). Sachant qu'il pense que d'ici 5 ans, la commune pourra être amenée à réaliser d'autres projets plus importants et plus avantageux au niveau subvention.

Mme LACK Françoise informe le conseil municipal sur l'état financier de la commune. Elle souhaite déposer le dossier de révision du POS en PLU au Conseil Départemental afin d'être subventionnée. Elle pense que cela permettrait d'alléger le budget déjà tendu de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 3 voix contre, 4 abstentions et 6 voix pour, décide de déposer la demande de subvention au Conseil Départemental au titre de AMITER pour le dossier de révision du POS en PLU.

○ Subvention exceptionnelle à l'association Les Lutins

Le maire soumet au conseil municipal la demande de subvention exceptionnelle émanant de l'association Les Lutins, afin de régler une partie des sommes dues au GEVA d'un montant de 10 000,- €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 10 000,- €
- de reversera le montant de la CAF perçu par la commune au titre du Contrat Enfance Jeunesse à l'association Les Lutins.

○ Remplacement d'un adjoint technique de 2^{ème} classe, en congé de maladie

Le maire informe le conseil municipal qu'un adjoint technique de 2^{ème} classe, est en arrêt maladie. Et souhaite reconduire le contrat d'un agent de 2^{ème} classe non-titulaire, en remplacement.

○ Distribution des invitations au repas des aînés

○ Informations calendrier :

- Distribution des brioches de l'amitié : Vendredi 9 octobre 2015 à 16h, salle des associations
- Repas partage : Samedi 10 octobre 2015, salle des fêtes
- Colis de Noël : Lundi 12 octobre 2015, salle des associations

- Conseil d'Administration de Deux Sarres Tourisme : Jeudi 15 octobre 2015 à 18h, salle des fêtes
- Réunion d'information avec M. MASSON, Sénateur : Lundi 19 octobre 2015 à 19h
- Elaboration du calendrier des fêtes et des manifestations 2016 : Mardi 20 octobre 2015 à 20h
- Repas des aînés : Dimanche 25 octobre 2015 à 12h

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 15 min.